

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/71

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 21
Suppléants votants : 01
Procurations : 12
Votants : 34

Pour : 34
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à dix-huit heures,
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle polyvalente de Saint Priest Ligoure, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel,
Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 08 octobre 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), M. RICHIGNAC
Guillaume, M. BREZAUDY Alain (procuration de M. BONNAT Christian), Mme MAYOUSSE Martine
(procuration de M. BROUSSE Hervé), Mme DESSEX Martine (procuration de M. CAILLOT Alain), M.
DESROCHE Christian (procuration de M. LE GOFF Jean), Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS
Philippe (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. GOUDIER Jean-Louis (procuration de Mme
LANTERNAT Floriane), Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M.
ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice (procuration de M. CARPE Jean-Christophe),
M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette (procuration de M. GARNICHE Roland), M. BARRY
Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M.
DARGENTOLLE Georges (procuration de Mme HILAIRE-GENIN Karine), M. DELOMENIE Bernard
(procuration de M. CUIILLERDIER Simon), M. DOGNON Jean-Bernard, Mme LACOURARIE
Bernadette (suppléante de M. CHAMINADE Gérard).

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. BROUSSE Hervé, M. BONNAT Christian, M. CAILLOT
Alain, M. CHAMINADE Gérard (suppléé par Mme LACOURARIE Bernadette), Mme LACORRE
Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, M. GARNICHE
Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, M. CUIILLERDIER Simon, Mme
VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. ESCOUBEYROU Pascal

Objet : Création d'un poste de technicien au 1^{er} janvier 2025

Exposé :

Le Président expose à l'assemblée que les missions de coordonnateur d'un service assainissement non collectif relève du grade des techniciens territoriaux.

Aussi, le Président propose de créer un poste de technicien à temps complet à compter du 1er janvier 2025, pour exercer les missions de coordonnateur du service assainissement non collectif.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste de technicien territorial à temps complet au 1^{er} janvier 2025,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif correspondant.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 15 octobre 2024

